



Conseil de sécurité

Distr. générale
22 novembre 2011
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL)

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis conformément à la résolution 2009 (2011) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil a créé, pour une période initiale de trois mois, la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) avec pour mandat d'épauler et de soutenir les efforts faits par la Libye afin de rétablir l'ordre et la sécurité publiques et promouvoir l'état de droit; entamer une concertation politique sans exclusive, encourager la réconciliation nationale et lancer la rédaction de la constitution et le processus électoral; étendre l'autorité de l'État, notamment en renforçant les institutions responsabilisées qui commencent à se constituer et en rétablissant les services publics; défendre et protéger les droits de l'homme, notamment ceux des personnes appartenant à des groupes vulnérables, et soutenir la justice transitionnelle; prendre les mesures immédiates voulues pour relancer l'économie; et coordonner l'appui qui pourrait le cas échéant être demandé à d'autres intervenants multilatéraux et bilatéraux.

2. Le rapport fait le point de l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité en Libye et des activités de la MANUL depuis l'adoption de la résolution 2009 (2011) le 16 septembre 2011, donne un aperçu de la situation humanitaire, et analyse les difficultés auxquelles se heurte la Libye en pleine transition.

II. Évolution de la situation politique et des conditions de sécurité

3. La Déclaration de libération faite par le Conseil national de transition (CNT) de la Libye le 23 octobre 2011 à Benghazi a marqué la fin du conflit armé dans le pays, huit mois après la tentative menée par le régime de Kadhafi pour réprimer le mouvement pacifique lancé le 15 février 2011, quand les familles des victimes du massacre d'Abou Salim en 1996 ont organisé une manifestation pour demander la libération de leur avocat. La chute de Syrte, qui, comme le CNT l'avait indiqué au début d'octobre, marquerait le jour de la proclamation de la Déclaration, et la mort de Kadhafi le 20 octobre sont survenues trois jours après l'annonce, par le CNT, de la prise par ses forces du centre de la ville de Bani Walid. Ces événements ont fait suite à des semaines d'intenses combats de rue dans les deux villes qui ont mis le CNT face à la nécessité de plus en plus pressante de remporter une victoire décisive



contre les forces pro-Kadhafi très aguerries et les tireurs embusqués dans ces deux bastions.

4. La Déclaration de libération a été généralement acclamée en Libye et à l'étranger comme marquant un nouveau début pour le peuple libyen et plaçant le pays sur la voie de la réconciliation nationale et de l'édification d'un État-nation moderne, fondé sur les principes qui ont guidé la révolution : la démocratie, les droits de l'homme, l'état de droit, le sens des responsabilités, le respect des droits des minorités, l'autonomisation des femmes et la promotion de la société civile. Dans ce contexte, le 27 octobre, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2016 (2011) mettant fin, à compter du 31 octobre 2011, au régime d'exclusion aérienne et à l'application des dispositions relatives à la protection des civils énoncées dans sa résolution 1973 (2011).

5. La Déclaration a aussi marqué pour le CNT le moment où il devait s'atteler à l'exécution des engagements pris le 3 août 2011 dans sa déclaration constitutionnelle. Celle-ci stipule premièrement que le CNT transférerait son siège à Tripoli et formerait un gouvernement intérimaire dans un délai de 30 jours, puis qu'il adopterait une loi électorale et mettrait en place un organe électoral dans un délai de 90 jours et qu'il organiserait, dans un délai de 240 jours, des élections pour constituer un congrès national, ce qui conférerait une légitimité démocratique au nouveau gouvernement et au processus de rédaction d'une nouvelle constitution. La constitution serait soumise à un référendum populaire dans les 30 jours suivant son adoption par le Congrès national, et la Libye procéderait à ses premières élections conformément à la Constitution.

6. Le 31 octobre, ayant transféré son siège à Tripoli, le CNT a annoncé la nomination d'Abdurrahim El-Keib comme nouveau Premier Ministre intérimaire. M. El-Keib a été choisi par le CNT parmi neuf candidats à l'issue d'un vote transparent. Il a déclaré qu'il formerait son gouvernement dans les deux semaines suivantes, c'est-à-dire dans la limite du délai de 30 jours qui avait été fixé.

7. L'une des grandes difficultés auxquelles le CNT doit encore faire face est la consolidation de la sécurité, en particulier à Tripoli, où un grand nombre de « brigades » révolutionnaires armées sont présentes. Cette tâche est d'autant plus difficile que plusieurs affrontements entre les différentes « brigades » se sont produits au cours de la dernière semaine d'octobre et au début de novembre, faisant plusieurs morts parmi les combattants et des blessés parmi les agents de police.

8. Bien que la menace provenant des éléments pro-Kadhafi ait été largement confinée à Syrte et à Bani Walid après la chute de Tripoli le 21 août, les incidents qui ont éclaté les 14 et 15 octobre dans les quartiers de la capitale considérés comme pro-Kadhafi ont montré que ces éléments étaient capables de causer des troubles à Tripoli, du moins tant que Mouammar Kadhafi était en liberté. Deux fidèles de Kadhafi et un combattant révolutionnaire auraient été tués au cours de ces incidents. Avant ces incidents et dans la même semaine, divers postes de contrôle de la ville ont essuyé des tirs provenant de véhicules en mouvement. Ces incidents ne se sont pas reproduits depuis la mort de Kadhafi.

9. Pour faire face à ces problèmes, les nouvelles autorités ont confié la responsabilité du maintien de l'ordre à Tripoli à un comité suprême de sécurité composé de trois membres du CNT, en attendant la formation du nouveau gouvernement intérimaire. Ailleurs dans le pays, les conseils locaux et militaires de

nombreuses villes ont pris l'initiative d'intégrer les « brigades » révolutionnaires existantes dans leur structure militaire.

10. Le 24 octobre, c'est-à-dire au lendemain de la proclamation de la Déclaration de libération, le Comité suprême de sécurité a présidé une cérémonie au cours de laquelle plusieurs brigades de Misrata ont remis 500 armes légères au Ministère de l'intérieur. Cette initiative, sans être grandiose, avait pour objet de faire comprendre à tous que la remise des armes par les groupes armés constitue une priorité pour le CNT et le futur gouvernement intérimaire. Le même jour, le Président du CNT, Mustafa Abdel Jalil, a annoncé qu'une commission serait créée avec pour tâche principale de veiller à la réinsertion des combattants, de venir en aide aux blessés et aux familles des martyrs et d'établir un plan de collecte d'armes. Cette commission a été créée par décret le 29 octobre.

11. Ces initiatives ne constituent que des premiers pas, mais elles témoignent de la volonté croissante de redéployer progressivement les brigades loin des agglomérations et de mettre en même temps en place des mécanismes convenus pour assurer la sécurité dans les grandes villes. Un consensus s'est fait jour sur la nécessité de procéder immédiatement à l'enlèvement de toutes les armes des centres urbains, qui sera suivi par la collecte d'armes légères et la prise de décisions quant à l'avenir des combattants révolutionnaires. Plusieurs solutions sont envisagées, notamment l'intégration des combattants révolutionnaires dans la police et les forces armées, l'aide au retour à la vie civile ou la réorganisation des forces de protection des frontières ou des sociétés de sécurité chargées de veiller sur les équipements publics et les installations pétrolières.

III. Activités de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye

12. Des difficultés extraordinaires attendent le peuple libyen et le futur nouveau gouvernement. Si les responsables libyens ont fait clairement savoir qu'ils considèrent l'Organisation des Nations Unies comme un de leurs principaux partenaires en cette période difficile de transition au sortir du conflit, ils ont aussi souligné que les Libyens doivent avoir l'entière maîtrise des processus de planification de la reconstruction du pays. Des discussions détaillées sur le rôle et les activités à long terme de la MANUL doivent débiter dès que le nouveau gouvernement intérimaire aura pris ses fonctions. Cela étant, grâce au déploiement rapide de ses principaux éléments, la MANUL a pu s'attaquer aux domaines prioritaires de son mandat.

A. Appui électoral

13. L'assistance électorale est l'une des grandes priorités de la MANUL, sachant que le CNT doit organiser la première élection dans huit mois, un délai difficile à tenir dans un pays qui n'a vu que peu d'élections, voire aucune, en 45 ans. Pour respecter ce délai, et conformément à la Déclaration constitutionnelle, la loi définissant les principaux éléments du processus électoral doit être adoptée et un organe de gestion des élections doit être mis en place dans un délai de trois mois à compter du 23 octobre, date de proclamation de la Déclaration de libération. La Libye doit prendre un certain nombre de décisions importantes qui nécessitent la tenue de

larges consultations, notamment avec la société civile, pour arriver à un consensus politique sur les questions suivantes : délimitation des circonscriptions électorales et répartition des sièges; élections de candidats individuels ou élections par listes des partis; éligibilité des électeurs et des candidats; représentation des femmes et des minorités; et création d'un organe de gestion des élections crédible. D'autres questions essentielles doivent également être considérées, comme la mise en place d'un registre des électeurs et d'un bon programme d'éducation civique et électorale, dont l'importance a été continuellement soulignée par les interlocuteurs libyens.

14. Depuis le début de son mandat, la MANUL, qui a reçu deux fois la visite du Directeur de la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques du Secrétariat, a tenu des réunions à Tripoli, à Benghazi et dans d'autres villes avec des membres du CNT et des représentants des comités politique et juridique du CNT et des sous-comités compétents au sujet du processus électoral, en particulier de la loi électorale et du futur organe de gestion des élections. À la demande des Libyens, la Mission a dépêché un expert des questions juridiques et électorales à Benghazi pour tenir une série de réunions avec le sous-comité juridique chargé d'élaborer une loi électorale. Elle a fourni des informations sur divers systèmes électoraux et sur les tenants et aboutissants de chacun d'eux.

15. Jusqu'à présent, la MANUL a abordé la question de l'instauration des conditions préalables au lancement des activités électorales et a insisté sur l'importance de la tenue de larges consultations avec la société civile et d'autres parties intéressées. Elle a présenté des documents de planification et des informations comparatives sur diverses questions importantes telles que le cadre juridique électoral, la création d'un organe de gestion des élections, l'établissement d'un budget et l'organisation de consultations à ce sujet. Une fois que le CNT aura nommé les responsables des questions électorales, la Mission intensifiera ses activités de conseils.

16. La MANUL a également tenu des réunions préliminaires avec les services chargés de l'état civil, afin de donner aux autorités libyennes son avis sur la qualité de la base de données et la viabilité du système existant dans la perspective de la mise en place du cadre nécessaire à l'élaboration d'un registre des électeurs. Une évaluation complète de la qualité des bases de données démographiques existantes doit être entreprise dès que possible afin d'établir la procédure d'enregistrement des électeurs.

17. En réponse à la demande d'aide des autorités libyennes en matière d'éducation civique et électorale, la MANUL a entrepris, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les premières activités visant à fournir une aide en matière d'éducation électorale et des conseils sur l'organisation des consultations dans le cadre de l'élaboration de la loi électorale. D'autres organismes des Nations Unies vont probablement participer à l'éducation civique et électorale sous la direction de la Mission. Le PNUD a tenu une série de réunions à Tripoli et à Benghazi avec les universitaires, les médias, les chefs religieux et les organisations de la société civile en vue de la formulation de propositions concernant une stratégie d'éducation civique. La MANUL a également tenu des réunions avec des associations féminines de la société civile pour discuter des besoins des femmes en ce qui concerne leur participation aux processus électoral et politique. Ces associations ont insisté sur le fait qu'il importait que les femmes puissent jouer un rôle dans les processus politiques et occuper des postes de direction à l'avenir et que la loi électorale comporte des dispositions favorisant la

représentation des femmes. Les réunions avec la société civile ont également fait ressortir l'importance de la participation des jeunes à la prise de décisions, soulignant que les jeunes avaient combattu en première ligne et avaient hâte de voir les choses changer.

18. La MANUL a tenu des réunions avec d'autres membres de la communauté internationale, notamment des organisations non gouvernementales, pour préparer le terrain en vue de renforcer la cohérence et la coordination des activités d'assistance électorale au niveau international.

B. Droits de l'homme, justice transitionnelle et état de droit

19. La Libye hérite d'un lourd passé de violations des droits de l'homme par le régime de Kadhafi, dont des décennies de détentions arbitraires, de tortures, d'exécutions arbitraires et extrajudiciaires et de disparitions non encore résolues. À cela s'ajoutent des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et d'autres violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commis durant les affrontements et dont il a été rendu compte pour la première fois dans le rapport du 1^{er} juin 2011 de la Commission internationale d'enquête du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies et dans les actes d'accusation émis par la Cour pénale internationale.

20. Mon Représentant spécial a exhorté les différents camps à respecter les droits de l'homme alors que les combats touchaient à leur fin et lancé des appels allant dans le sens de ceux du CNT pour demander qu'il n'y ait pas de représailles, pas même contre les auteurs de crimes de guerre et d'autres violations graves. Toutefois, des informations alarmantes ont fait état de tueries constituant des crimes de guerre commises par les deux camps à Syrte. Le 20 octobre, Mouammar Kadhafi a été capturé et tué dans cette ville, en même temps que son fils et son ministre de la défense. Des enregistrements vidéos montrent que l'ancien dirigeant libyen était vivant lorsqu'il a été capturé. À la demande du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et de nombreux acteurs de la communauté internationale, le Président du Conseil national de transition, Abdel Jalil, a annoncé, le 24 octobre, la formation d'une commission d'enquête.

21. Même si des prisonniers politiques du régime de Kadhafi ont été libérés, on estime à 7 000 le nombre de détenus se trouvant encore dans les prisons et des centres de détention provisoires, dont la plupart sont sous contrôle des brigades révolutionnaires, sans pouvoir bénéficier d'une procédure régulière faute d'un appareil policier et judiciaire en état de fonctionner. Les ressortissants d'Afrique subsaharienne, dont certains sont accusés ou soupçonnés d'être des mercenaires, représentent une part importante de la population carcérale. Il paraîtrait que des détenus aient subi des tortures et des mauvais traitements. Certains auraient été pris à partie en raison de la couleur de leur peau. Il paraîtrait aussi que, faute de surveillants de sexe féminin, des femmes seraient surveillées par des hommes et que des enfants seraient placés en détention avec des adultes.

22. Bien que le CNT ait pris des mesures pour que la prise en charge des détenus soit transférée des brigades aux autorités publiques compétentes, beaucoup reste à faire pour régulariser les conditions de détention, prévenir les exactions, faire libérer ceux qui n'ont plus de raison de se trouver en détention et veiller à ce que les arrestations se déroulent dorénavant dans le strict respect de la loi. La MANUL a

fait part de ses préoccupations aux autorités, y compris les membres du Comité suprême de sécurité, organe qui s'efforce de définir les responsabilités du ministère public, de la police et des différentes brigades révolutionnaires opérant à Tripoli, en particulier en matière d'arrestation et de détention. Plusieurs centaines de détenus auraient été libérés à l'occasion de la fête de l'Aïd al-Adha à Misrata, dans la région du massif du Nefoussa et à Tripoli.

23. Les habitants de Tawergha ont été la cible de représailles pour le rôle qu'ils ont joué dans les attaques lancées contre Misrata par les forces de Kadhafi durant le conflit et les crimes de guerre qu'elles auraient commis. On rapporte qu'ils auraient fait l'objet de représailles meurtrières ou d'enlèvements par des hommes armés, que ce soit à leur domicile, à des barrages de contrôle ou dans des hôpitaux, et été victimes d'exactions ou d'exécutions en détention. Des habitants se sont enfuis vers d'autres villes du pays.

24. Début octobre, la MANUL a apporté son concours à une mission d'une semaine du Haut-Commissariat aux droits de l'homme visant à recenser les domaines dans lesquels l'ONU pourrait être amenée à fournir une aide. La délégation du Haut-Commissariat a tenu une série de réunions à Tripoli, Benghazi et Misrata sur des questions relatives à l'état de droit, en particulier le respect d'une procédure de détention régulière, le sort des personnes disparues, la justice transitionnelle et le rôle des femmes dans le futur processus politique. La Mission a aussi organisé la visite d'une équipe de la Commission d'enquête internationale chargée de préparer le retour en Libye des membres et des enquêteurs de la Commission, comme il avait été convenu avec le CNT.

25. Le 5 octobre, la Commission nationale de recherche et d'identification des personnes disparues a été créée par décret. Son mandat est de faire toute la lumière sur le sort des personnes disparues depuis le 1^{er} septembre 1969, qu'il s'agisse de révolutionnaires, de loyalistes, de mercenaires ou d'autres. L'équipe des droits de l'homme de la MANUL discute avec la Commission des modalités d'une éventuelle aide de la communauté internationale, dont l'ONU, pour l'aider à définir son cadre institutionnel et satisfaire ses besoins en matière criminalistique et dans d'autres domaines.

26. Le Ministre de la justice par intérim a communiqué à la MANUL un projet de loi sur la justice transitionnelle, dans lequel sont énoncés les quatre principes suivants : faire toute la lumière sur les violations des droits de l'homme, réconcilier les membres de la société libyenne, traduire les auteurs de crimes de guerre en justice et verser une indemnité aux victimes. Sur les conseils du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, la MANUL s'est proposée de commenter en détail le projet de loi et a recommandé qu'il fasse l'objet de consultations, notamment avec la société civile.

27. Le système judiciaire de l'ancien régime se caractérisait par sa corruption, son inefficacité, son manque d'indépendance et l'incompétence de certains de ses membres du fait d'une formation lacunaire. Les institutions parallèles et les dispositifs législatifs et réglementaires contradictoires étaient monnaie courante. Nombre de juges et d'avocats ont joué un rôle de premier plan pendant la révolution et cherchent désormais à bâtir un système judiciaire réformé, éventuellement avec l'assistance technique de l'ONU. En prévision d'une évaluation des besoins en bonne et due forme, la MANUL a commencé à recenser les besoins immédiats. L'insuffisance des dispositifs de sécurité dans les tribunaux et l'absence continue de

certaines juges et membres du personnel administratif empêchent la plupart des juridictions de fonctionner à plein régime. Au nombre des priorités figurent l'adoption d'une législation sur l'indépendance du système judiciaire et des professionnels du droit, et l'organisation de formations spécialisées pour les juges et les procureurs pour les aider à faire face à l'extrême diversité des litiges nés à la suite du conflit, notamment sur des questions liées à la justice transitionnelle.

28. Pour bien montrer son attachement à la transparence et la responsabilité budgétaires, le CNT a, conformément à sa déclaration constitutionnelle, créé une autorité de vérification des comptes indépendante. Celle-ci sera le principal organe chargé de lutter contre la corruption et de garantir la transparence du gouvernement. Les responsables de l'Autorité ont fait savoir qu'ils souhaitaient bénéficier de l'aide de l'ONU pour évaluer les besoins de l'institution et lui fournir l'appui nécessaire.

C. Sécurité publique

29. Bien que les autorités libyennes aient l'intention de retransférer au plus tôt l'entière responsabilité de la sûreté publique et du maintien de l'ordre au Ministère de l'intérieur, les forces de police libyennes n'ont pas encore été en mesure d'assumer cette responsabilité. Ce sont essentiellement des groupes révolutionnaires armés qui ont assuré le maintien de l'ordre dans le pays, cela sans avoir reçu la formation nécessaire et en dehors de tout cadre juridique approprié. Il semblerait qu'une proportion importante de fonctionnaires de police de la région de Tripoli aient repris leurs fonctions et soient organisés et dirigés par des officiers expérimentés. Toutefois, c'est surtout pour régler la circulation qu'on les voit dans les rues.

30. Les conseillers de la MANUL pour les questions de police ont noué des relations de travail avec la direction de la police au Ministère de l'intérieur. Au nombre des besoins urgents qui ont été recensés, on compte la fourniture d'équipements de base, l'organisation de formations et l'octroi d'une assistance pour intégrer certains révolutionnaires dans la police. Le chef de département compétent a demandé l'organisation de stages de formation de formateurs et la fourniture d'une aide pour analyser le programme de formation et préparer les forces de police libyennes à assurer la sécurité des élections. La plupart des écoles de police sont restées relativement intactes du point de vue des infrastructures, mais manquent de matériel de formation, de supports pédagogiques et de mobilier en raison des pillages. Remises en état, ces écoles pourraient rouvrir leurs portes en l'espace de quelques semaines.

D. Reprise économique et coordination de l'aide internationale

31. À la suite de la Conférence de Paris sur la Libye tenue le 1^{er} septembre 2011, l'ONU, l'Union européenne, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et d'autres partenaires internationaux se sont mis d'accord avec les représentants du CNT sur un cadre d'évaluation coordonnée des besoins pendant la période de transition. L'évaluation se ferait sous la direction du CNT, en accord avec les principes de l'évaluation des besoins en situations postconflituelles définis conjointement par l'ONU, l'Union européenne et la Banque mondiale, et serait réalisée de façon accélérée. Elle s'articulerait autour de différents secteurs et serait dirigée, dans chacun de ceux-ci, par un représentant du CNT avec l'appui d'une

organisation internationale désignée chef de file. Les évaluations auraient pour but de définir les besoins essentiels pour la période de transition et les mesures à prendre, dans le respect du calendrier établi par la Libye, et de garantir une intervention internationale cohérente et déterminée par la demande.

32. À une réunion consultative tenue à Tripoli, le 9 octobre, qui était coprésidée par le Ministre des finances par intérim et mon Représentant spécial, les représentants libyens ont demandé que le processus d'évaluation coordonnée des besoins soit repoussé jusqu'à ce qu'un nouveau gouvernement intérimaire ait été formé afin de s'assurer que les interlocuteurs nécessaires auront été nommés et que les objectifs de l'évaluation auront été correctement harmonisés avec les priorités et les stratégies nationales. Dans ce contexte, la partie libyenne a fait savoir qu'elle ne souhaitait pas accueillir de missions d'évaluation bilatérales en dehors du processus de coordination.

33. Le calendrier des évaluations sectorielles défini dans le cadre d'évaluation coordonnée des besoins et les mécanismes de coordination entre les autorités libyennes, l'ONU et la communauté internationale feront l'objet de discussions dès que possible après la formation du gouvernement intérimaire.

34. Début octobre, les autorités libyennes ont accueilli une mission conjointe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, organisée avec l'aide de la MANUL, qui était destinée à rassembler des éléments sur l'évolution de la situation macroéconomique, la gestion des finances publiques et les politiques de dépenses publiques. La mission s'est félicitée du dialogue extrêmement ouvert et constructif qu'elle a eu avec les autorités libyennes. Elle a constaté que la perte de revenus provenant des hydrocarbures avait causé une détérioration importante des comptes financiers et des comptes extérieurs. Avec l'effondrement de la production pétrolière et l'indisponibilité temporaire des recettes provenant des avoirs visés par des sanctions, la Libye fait ce qu'elle peut avec un budget limité et incertain pour l'exercice 2011-2012. On s'attend à ce que l'économie libyenne se redresse rapidement, mais des incertitudes demeurent en ce qui concerne les conditions de sécurité et le processus politique. S'agissant de la gestion des finances publiques, la mission a indiqué qu'il y avait dans l'immédiat deux grandes priorités : l'établissement du budget 2012 et la gestion de trésorerie en raison de la situation de trésorerie actuelle. Les autorités ont aussi demandé de l'aide pour mettre en œuvre les réformes dans les domaines recensés par la mission du Fonds monétaire international de décembre 2010. La date des missions techniques de suivi reste à déterminer.

E. Information et communication

35. Comme le montre la prolifération de journaux et de chaînes d'information satellitaires, un désir de liberté de la presse et de partage de l'information s'est répandu dès le début de la révolution. Les interlocuteurs libyens ont indiqué qu'il était nécessaire de renforcer la capacité des médias à donner des informations objectives et demandé l'aide de l'ONU et d'autres entités internationales à cet égard. En l'absence de législation sur les médias, le Comité de communication avec les médias du CNT a déclaré son intention de veiller à l'élaboration d'une telle loi afin de garantir la liberté de la presse, tout en préservant la crédibilité et l'intégrité des journalistes. Il a déjà prévu d'associer des juristes spécialistes des médias, des

journalistes et d'autres partenaires à ce processus. À la demande du Comité, la MANUL leur donne des conseils pour les aider à définir une stratégie média.

36. La Section de l'information et de la communication de la MANUL a débuté ses travaux en recensant les acteurs de la presse locale, en particulier de la presse écrite, avant de définir une stratégie de communication avec les médias pour la Mission en prévision des prochaines campagnes d'information des électeurs pour les phases électorales et d'autres activités prescrites. Pour expliquer le rôle de la MANUL à la population libyenne, la Section a fourni à la presse locale des informations sur le mandat et les activités de la Mission et les a également publiées sur son site Web. En outre, elle suit la presse locale, régionale et internationale afin de tenir la MANUL et les autres organismes de l'ONU informés des dernières nouvelles.

IV. Armes et matériel connexe

37. L'un des problèmes majeurs auxquels la Lybie et la communauté internationale sont confrontés en matière de sécurité est la menace posée par la prolifération d'armes et de matériel connexe, et des conséquences qu'elle peut avoir pour la paix et la sécurité régionales et internationales. Les stocks existants et les stocks nouvellement découverts d'armes chimiques et de missiles sol-air portables constituent un sujet de préoccupation particulière, et le Conseil de sécurité a réaffirmé son inquiétude à ce propos dans sa résolution 2017 (2011).

38. À l'issue d'une série de consultations tenues à Tripoli sur cette question, la MANUL a mis en place un dispositif de coordination informel entre les autorités libyennes, les États Membres qui fournissent ou offrent une assistance et les organisations internationales concernées, notamment l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Ce groupe informel a pour objectif, à titre temporaire, de faciliter les échanges d'informations sur la présence effective ou soupçonnée de stocks d'armes chimiques et nucléaires ou autres armes non classiques et matériels connexes et leurs sites de stockage, notamment les conditions de sécurité qui y règnent, et sur l'assistance offerte par les partenaires internationaux.

39. Les forces du CNT semblent avoir la maîtrise de tous les sites contenant des matières chimiques et nucléaires, mais la question d'un commandement et d'un contrôle centralisés n'a pas encore été réglée. Bien que l'AIEA ait reconnu l'importance de la vérification et de la sauvegarde des matières nucléaires existantes, son souci principal, dans l'immédiat, est de localiser les matières nucléaires utilisées à des fins commerciales et médicales. En ce qui concerne les stocks de concentré d'oxyde jaune d'uranium, l'AIEA a noté qu'ils ne posent pas de problème majeur de prolifération et ne constituent pas un risque radiologique. Des pourparlers sont en cours avec la Lybie sur l'organisation éventuelle de missions de l'AIEA qui seraient chargées d'activités ayant trait à la fois aux sauvegardes et à la sécurité nucléaire.

40. Le 3 novembre, une équipe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques a inspecté le dépôt de Ruwagha dans le sud-est du pays pour la première fois depuis février 2011. Elle a confirmé que la totalité de ses stocks de gaz moutarde sulfureux et d'autres agents chimiques étaient toujours en place, et a pris de nouvelles mesures pour en assurer l'intégrité jusqu'à ce que les opérations de

destruction puissent reprendre sous le contrôle de l'Organisation. Il est important toutefois de noter que deux sites précédemment non déclarés ont été identifiés et sécurisés par les homologues libyens au cours des dernières semaines. Les autorités libyennes ont officiellement avisé l'Organisation de la découverte de ces stocks le 1^{er} novembre, et l'Organisation continuera à travailler en collaboration avec elles pour vérifier et détruire tout nouveau stock déclaré.

41. La Lybie a accumulé le stock le plus important connu de missiles sol-air portables en dehors des pays qui en produisent. Bien que des milliers de ces missiles aient été détruits au cours des sept mois d'opération de l'OTAN, la question du pillage et du risque de prolifération de ces missiles, ainsi que des munitions et des mines, et celle du danger qu'ils peuvent présenter pour la stabilité locale et régionale, suscitent des préoccupations croissantes. Grâce à la collaboration entre le Ministère de la défense et les partenaires internationaux, de nombreux sites de stockage de missiles sol-air portables ont été démantelés à travers le pays, en particulier dans l'ouest, mais il reste néanmoins des centaines de sites suspects supplémentaires à inspecter. L'appui offert par les autorités libyennes dans ce domaine a joué un rôle crucial dans les efforts en cours sur ce front, et la formation du gouvernement intérimaire devrait accélérer le processus.

42. L'ampleur de la pollution par les mines et les restes explosifs de guerre dans toute la Lybie continue de constituer une grave menace pour la population civile, notamment les personnes déplacées et les agents des organismes humanitaires. À ce jour, 84 accidents liés à des munitions non explosées et des mines ont été signalés. Des stocks considérables de munitions non explosées et autres munitions ont été découverts dans des zones résidentielles, y compris des écoles et des hôpitaux, où ils semblent avoir été transférés par les forces de Kadhafi pour les mettre à l'abri en cas de frappes aériennes; la plupart de ces stocks ne sont pas sécurisés et la situation de ceux qui se trouvent à Syrte et Bani Walid en particulier appelle une attention immédiate. L'Équipe mixte de coordination de la lutte antimines a coordonné les efforts de 10 équipes de déminage; à ce jour, ces équipes ont neutralisé au total 53 010 mines ou munitions non explosées, notamment dans 58 écoles polluées par des restes explosifs de guerre, et ont organisé des programmes de sensibilisation au danger des mines à l'intention de plus de 20 000 bénéficiaires directs.

43. La sécurisation des dépôts de munitions endommagés lors des bombardements de l'OTAN et des combats à l'intérieur du pays constitue un autre problème pressant. Plus de 440 dépôts de munitions ont été bombardés au cours de la campagne de l'OTAN, ce qui a dans certains cas entraîné une pollution généralisée des zones situées aux alentours. Bien qu'un rang de priorité élevé ait été attribué à la destruction de ces dépôts, une équipe seulement, qui travaille à l'heure actuelle à Tobruk, a été déployée jusqu'ici en raison de la pénurie de ressources et de moyens financiers.

V. Situation humanitaire

44. Le peuple libyen a fait montre d'une capacité de résistance exceptionnelle et, tout au long du conflit, d'une capacité remarquable à répondre à la majorité des besoins humanitaires des personnes touchées. Dans tout le pays, les conseils locaux et communautés locales se sont mobilisés pour répondre aux besoins humanitaires des personnes déplacées, avec l'assistance de partenaires humanitaires nationaux et

internationaux. Pour les soutenir, le Coordonnateur de l'action humanitaire a pris des mesures afin de s'assurer que les besoins résiduels de groupes vulnérables continueront à être satisfaits en dépit de la réduction progressive des actions humanitaires d'ensemble en Lybie.

45. Avec la reprise de l'activité commerciale, il est désormais plus facile de trouver des produits alimentaires, les écoles ont rouvert leurs portes et les services essentiels, notamment l'approvisionnement en eau et en électricité, ont été dans une large mesure rétablis. L'absence de liquidités et l'augmentation des prix ont toutefois réduit le pouvoir d'achat et contribué à accroître l'insécurité alimentaire des couches les plus pauvres et les plus vulnérables de la société libyenne.

46. Le retour des personnes déplacées à Bani Walid et Syrte est toujours entravé par la pénurie continue de services essentiels, tels que l'approvisionnement en électricité, en combustible et en eau et l'assainissement, l'ampleur de la pollution par des restes explosifs de guerre, la destruction considérable de biens et l'absence de moyens de subsistance, ainsi que par les problèmes de protection des personnes que les Libyens considèrent comme des fidèles de l'ancien régime.

47. Selon les estimations, il y avait encore, au début de novembre, plus de 150 000 personnes déplacées à l'intérieur de la Libye. En sus du sort des personnes qui se sont enfuies de Bani Walid et de Syrte, la situation de groupes minoritaires en Libye, notamment de quelque 30 000 à 35 000 habitants de Tawergha qui ont dû abandonner leurs foyers suite à des allégations faisant état de violences perpétrées par certains membres de leur communauté au cours du conflit, demeure préoccupante.

48. Le sort de nombreux nationaux de pays tiers, notamment des migrants d'Afrique subsaharienne, des réfugiés et des chercheurs d'asile, qui sont devenus particulièrement vulnérables aux abus et sont exposés à des violations de leurs droits fondamentaux, suscite également de graves inquiétudes. Leur situation a été exacerbée par l'absence de cadre juridique pour la gestion des migrations. Avec l'appui du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Conseil national de transition a pris un certain nombre d'initiatives pour répondre à leurs besoins, notamment en créant un centre de transit à Towisha et en y améliorant les conditions de vie. En consultation avec les autorités compétentes, l'OIM a repris les opérations de rapatriement volontaire de ces personnes dans leurs pays d'origine. Le problème principal reste néanmoins celui de la vérification de la citoyenneté et de la délivrance de documents de voyage, car de nombreux nationaux de pays tiers n'ont aucun moyen d'identification.

49. Les hôpitaux fonctionnent, mais ils sont débordés par le nombre de blessés de guerre et, dans certains endroits, éprouvent des difficultés à admettre de nouveaux patients en raison de la pénurie de personnel qualifié. Dans les zones où il y a eu des combats, il faut un appui pour la rééducation des blessés, des personnes qui souffrent d'incapacités physiques à long terme, ainsi que des personnes qui ont des besoins en matière de santé psychosociale et mentale à la suite du conflit.

50. Sur la base d'une série d'évaluations, le Coordonnateur de l'action humanitaire a organisé l'établissement d'un plan d'action humanitaire commun pour répondre aux besoins humanitaires résiduels de groupes vulnérables du 1^{er} octobre au 31 décembre. Ce plan, qui a été présenté à des représentants bilatéraux à Tripoli le

27 octobre, esquisse également les grandes lignes d'une stratégie de sortie pour la réduction progressive de l'aide humanitaire en prévision du passage à la phase de relèvement et de planification.

VI. Déploiement de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye

51. Suite à l'adoption par le Conseil de sécurité de sa résolution 2009 (2011), la MANUL s'est employée à établir rapidement sa présence sur le terrain en Libye. Au 31 octobre, 43 fonctionnaires recrutés sur le plan international, y compris le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (qui est également le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) et des spécialistes de domaines prioritaires importants, avaient été déployés en Libye : 40 à Tripoli et 3 à Benghazi. Trois membres supplémentaires du personnel d'appui à la mission recrutés sur le plan international ont également été déployés à Brindisi. À ce jour, trois agents ont été recrutés sur le plan national. L'équipe de pays des Nations Unies reprend elle aussi progressivement ses opérations, en étroite coordination avec la MANUL.

52. Le 22 octobre 2011, le Ministère des affaires étrangères a officiellement mis un complexe de bureaux à la disposition de la MANUL, pour lui servir de quartier général. Une équipe du personnel d'appui de la mission prépare actuellement les locaux afin que la MANUL puisse les occuper d'ici à la fin de l'année.

53. La MANUL a eu plusieurs discussions constructives avec le Ministère des affaires étrangères au sujet du projet d'accord sur le statut de la Mission, afin qu'il puisse être conclu dès l'entrée en fonctions du gouvernement provisoire et la nomination du Ministre des affaires étrangères.

VII. Sûreté et sécurité

54. Dans l'ensemble, la situation en matière de sécurité en Lybie est tolérable dans la plus grande partie du pays. Les niveaux de sécurité y vont de 3 à 6, Tripoli et Benghazi se situant actuellement au niveau 4, tandis que Sabha et le sud restent au niveau 6. À Tripoli, le nombre de barrages de contrôle a sensiblement diminué. Bien que la situation en matière de sécurité se soit largement stabilisée, les tirs d'allégresse continuent à poser problème. Depuis la Déclaration de libération le 23 octobre, les hôpitaux de Tripoli ont signalé en moyenne trois à cinq victimes de ces tirs par semaine. Vers la fin de la période couverte par le présent rapport, il a été signalé un certain nombre d'affrontements entre brigades révolutionnaires rivales dans la capitale, qui ont fait plusieurs morts parmi les combattants. À ce jour, il n'y a eu aucun incident mettant en cause des biens ou du personnel des Nations Unies, mais en raison des risques potentiels posés par la situation actuelle, le personnel à Tripoli a été obligé jusqu'ici d'utiliser des véhicules armés pour se déplacer, ce qui limite la possibilité pour la MANUL d'accueillir des missions de visite.

VIII. Observations

55. Avec le Président de l'Assemblée générale, je me suis rendu pour la première fois dans la nouvelle Libye le 2 novembre, pour féliciter le peuple libyen de s'être libéré et réaffirmer l'engagement et l'appui de l'Organisation en faveur de la transition du pays vers la démocratie. Lors des entretiens que j'ai eus avec le Président du Conseil national de transition, Abdel Jalil, le Premier Ministre El-Keib et les membres du Conseil, j'ai indiqué que j'attendais avec intérêt la formation d'un gouvernement sans exclusive et représentatif. Je leur ai donné l'assurance que l'ONU était prête à fournir une assistance, à leur demande, pour la tenue d'élections et un appui aux efforts qu'ils menaient pour promouvoir la justice transitionnelle et la réconciliation nationale, et assurer la sécurité publique, le respect des droits de l'homme et l'état de droit. Je les ai engagés à accroître la représentation des femmes dans la vie politique et à engager un dialogue avec la société civile, notamment avec les jeunes et les femmes.

56. J'ai dit la même chose lors de ma réunion avec les représentants de la société civile et j'ai salué le rôle crucial que celle-ci avait joué dans le succès de la révolution. Je les ai engagés à défendre les principes susmentionnés, mais aussi à faire preuve de souplesse et de patience s'il n'est pas possible de répondre aussi rapidement qu'ils ne l'espèrent à leurs attentes.

57. J'ai été profondément choqué lorsque j'ai visité un entrepôt agricole dans le quartier de Khallital-Ferjan à Tripoli, où des éléments du régime de Kadhafi avaient détenu des civils dans des conditions inhumaines, en avaient torturé un certain nombre et en avaient massacré autant qu'ils avaient pu avant de brûler leurs corps. La communauté internationale doit appuyer les efforts menés pour savoir ce qu'il est advenu des personnes disparues et traduire en justice les auteurs qui portent la plus grande responsabilité de ces crimes.

58. Le problème de la réconciliation nationale revêt la plus haute importance. Malheureusement, l'appel que moi-même et d'autres avons lancé pour que les derniers partisans de l'ancien régime cessent les combats n'a pas été entendu et au cours des dernières semaines du conflit, le nombre de morts et de blessés, les souffrances des civils, les déplacements, les destructions et d'autres violations n'ont fait qu'augmenter. Quel que soit l'ampleur de sa colère à l'égard des crimes de guerre commis par l'ancien régime, le Conseil national de transition doit continuer à lancer des appels à ses combattants pour qu'ils évitent tout acte de représailles et effectuer des enquêtes sur les violations qu'ils ont commises eux-mêmes. J'espère que le Gouvernement intérimaire commencera rapidement à reconstruire les quartiers qui ont été détruits par les deux camps au cours du conflit, de Misrata et Zawiya à Bani Walid et Syrte, et qu'il permettra aux déplacés de regagner leurs foyers.

59. Je suis convaincu que les dirigeants de la nouvelle Libye sont véritablement résolus à créer une société fondée sur le respect des droits de l'homme. Quelles que soient les difficultés actuelles, il est essentiel de prendre des mesures le plus tôt possible pour mettre fin aux détentions arbitraires et prévenir les abus et la discrimination contre les nationaux de pays tiers et contre tout groupe de citoyens de la Libye elle-même.

60. Les combattants de la révolution, dont un grand nombre sont des jeunes, méritent le plus grand respect. La communauté internationale doit continuer à veiller en priorité à ce que les blessés de guerre reçoivent des soins médicaux, de même

que les personnes, en particulier les enfants et les femmes qui ont été traumatisés par les combats. En outre, un avenir doit être assuré à ces combattants dans les nouvelles forces de sécurité ou dans la vie civile, lorsque la Libye passera d'une multiplicité de brigades armées à des forces nationales de sécurité unifiées et qu'elle sera parvenue à exercer un contrôle sur les armes.

61. Les nouvelles autorités ont déjà appelé à la coopération pour faire face au problème de la sécurisation et de l'élimination des armes chimiques et des matériaux nucléaires, ainsi qu'à celui de la prolifération d'autres armes et munitions. Elles continueront à avoir besoin d'une assistance pour mener à bien cette tâche, et tant la Libye que les pays voisins auront besoin d'une aide pour gérer leurs frontières, de même que les flux d'armes et les mouvements de populations. L'ONU s'est engagée à œuvrer en étroite collaboration avec l'Union africaine et d'autres organismes régionaux pour aider les pays voisins de la Libye et le Gouvernement libyen dans les efforts qu'ils déploient pour répondre à ces préoccupations, notamment grâce au renforcement des mécanismes de partage des informations et de contrôle des frontières.

62. Avant tout, le Conseil national de transition et la société civile libyenne attendent de l'ONU qu'elle apporte un appui au processus électoral en vue du passage du pays à la démocratie. Tout au long des contacts qu'elle a eus jusqu'ici, la MANUL a systématiquement insisté sur le fait que les élections sont un processus dirigé par la Libye et que, si l'ONU peut fournir une assistance et un appui conformément à son mandat, c'est aux Libyens qu'il appartient de se mettre d'accord sur le système électoral et d'autres éléments essentiels de la législation électorale. La MANUL doit néanmoins répondre à des attentes très élevées, car ses interlocuteurs demandent à l'ONU de s'impliquer profondément dans le processus en tant que garante de son intégrité.

63. Tout au long de nos préparatifs en vue de la période d'après conflit, j'ai mis l'accent sur la nécessité pour la communauté internationale de faire preuve, à l'égard de la Libye, du plus grand respect pour l'importance de sa maîtrise de la situation et de ses propres capacités. En dépit de notre vif désir d'apporter une assistance à la nouvelle Libye, il est essentiel que l'ONU et la communauté internationale fassent preuve de mesure et coordonnent leur action avec les autorités libyennes durant cette période de transition, en s'alignant de près sur les priorités qu'elles ressentent dans l'immédiat et en prenant soin de ne pas imposer d'aspirations trop ambitieuses ou de programmes à trop long terme.

64. Lorsque j'ai proposé la création de la MANUL, j'ai recommandé qu'elle soit déployée pour une période initiale de trois mois afin qu'elle puisse engager un dialogue à l'intérieur du pays qui lui permette de mieux définir les besoins et les souhaits de la Libye en ce qui concerne l'appui des Nations Unies, tout en fournissant des conseils et une assistance d'urgence. La prolongation du conflit a retardé la formation du Gouvernement intérimaire et d'autres étapes essentielles au dialogue et à l'évaluation des besoins nécessaires pour la planification de la Mission encore que, comme je l'ai indiqué plus haut, la MANUL a pu faire d'importants préparatifs dans les domaines relevant de son mandat. Dans ce contexte, je recommande une prorogation de trois mois de ce mandat, afin que je puisse m'adresser une nouvelle fois au Conseil de sécurité et lui présenter des propositions d'ajustement tenant compte des souhaits exprimés par le Gouvernement intérimaire en ce qui concerne l'appui futur des Nations Unies.

65. Le peuple libyen s'est donné une chance extraordinaire et se heurte maintenant à des difficultés tout aussi extraordinaires. Il considère l'ONU comme un de ses principaux partenaires pour y faire face, et nous devons faire de notre mieux pour l'appuyer.

66. Je félicite les autorités et le peuple libyens de leur succès sans pareil et les remercie de l'étroite collaboration qu'ils ont instaurée avec l'Organisation. Je remercie également les partenaires internationaux de développement de la Libye, les organisations régionales et d'autres organismes et entités pour les contributions qu'ils continuent d'apporter afin d'assurer la paix et la stabilité en Libye, ainsi que le personnel de la MANUL et les organismes des Nations Unies pour les efforts qu'ils mènent à l'appui de la transition en Libye sous la direction de mon Représentant spécial, Ian Martin.
